

	Date	Décision	Nature	Folio n°
<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	24.12.2024	D1514	7.5	
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT</b>				

## D E C I S I O N

par délégation du  
Conseil Communautaire

<b>OBJET</b>	<b>2025 POSTES DE TECHNICIENS BOCAGE ET RIVIERE DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</b>
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2024-1134 du 11 avril 2024, reçue en sous-préfecture le 17 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 26,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	24 DECEMBRE 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	24 DECEMBRE 2024

Par une Entente créée en date du 24 juin 2015, Domfront-Tinchebray Interco, l'Intercom de la Vire au Noireau et Flers Agglo, se sont engagées dans une démarche commune de restauration des milieux aquatiques du bassin versant du Noireau.

En vue de mettre en œuvre cette démarche de façon cohérente à l'échelle du bassin versant du Noireau et de réaliser des économies d'échelle du fait de la mutualisation de leurs moyens, Flers Agglo a recruté un technicien rivière en 2016 et un technicien bocage en 2022. Le recrutement du technicien bocage s'est fait avec Domfront Tinchebray Interco dans le cadre d'un contrat eau et climat 2021/2024 signé avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a proposé une année de transition en 2025 dans l'attente de la signature d'un nouveau contrat en 2026 et l'accompagnement des projets de restauration de cours d'eau et du bocage accompagnés par les techniciens.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie finance les deux postes à hauteur de 80% dès 2025 et jusqu'à 2030 dans le cadre de son 12<sup>e</sup> programme.

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** les subventions pour les postes techniciens rivière et bocage auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour l'année 2025.
- 2 – S'AUTORISE** ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20241224-D1514-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Publication : 24/12/2024